



GAL Midi-Quercy : fiche de synthèse

1. Le contexte territorial : un Pays, 4 intercommunalités, 48 Communes

Le Pays Midi-Quercy se localise à l'Est du Tarn-et-Garonne, entre vallée de l'Aveyron et collines du Rouergue. Il compte 39 238 habitants et 48 Communes, regroupées en 4 Communautés de Communes :

*Le Quercy Caussadais (19 Communes) - Les Terrasses et Vallée de l'Aveyron (7 Communes) -
Le Quercy Rouergue et les Gorges de l'Aveyron (15 Communes) - Le Quercy Vert (6 Communes)
et la Commune de Ginals.*

Le périmètre définitif de ce Pays a été reconnu en janvier 2003 (arrêté préfectoral). Le Pays est représenté et administré par le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy. Ses interventions sont définies en fonction des orientations prévues dans la Charte de Développement Durable du Pays et des compétences qui lui ont été déléguées par les Communes et les intercommunalités.

Le programme européen LEADER+ Midi-Quercy porte sur la thématique de la « Valorisation des ressources naturelles et culturelles ». **Il est une application d'une partie de la Charte de Développement Durable du Pays, et a été élaborée de manière concomitante à cette Charte.** Le périmètre du programme LEADER+ correspond à celui du Pays. Il est porté sur un plan administratif et financier par la même structure, le Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy.

2. Une programmation sur la thématique « Valorisation des ressources naturelles et culturelles »

Le programme LEADER+ Midi-Quercy se décline en 4 axes et 8 mesures :

Axe 1 : « Apprivoiser » les ressources physiques

Mesure n°1 : "Améliorer la connaissance et la prise de conscience des ressources physiques du territoire Midi-Quercy"

Mesure n°2 : Favoriser la transformation, l'adaptation des ressources physiques aux enjeux d'une qualité environnementale"

Axe 2 : Articuler l'adaptation des ressources humaines avec l'amélioration de la compétitivité environnementale

Mesure n°3 : "Mutualiser, mettre en réseau les acteurs, faire émerger de nouveaux acteurs"

Mesure n°4 : "Favoriser l'emploi lié à l'amélioration de la compétitivité environnementale"

Axe 3 : Valoriser l'image et la perception environnementale du Pays Midi-Quercy

Mesure n°5 : "Valoriser les usages du patrimoine naturel et culturel, vecteurs d'une identité territoriale"

Mesure n°6 : "Affirmer une destination Midi-Quercy basée sur une forte qualité environnementale et culturelle"

Axe 4 : Assistance technique pour le programme LEADER +

Mesure n°7 : "Assistance technique et gestion du programme (instruction du dossier, suivi informatique, contrôle)"

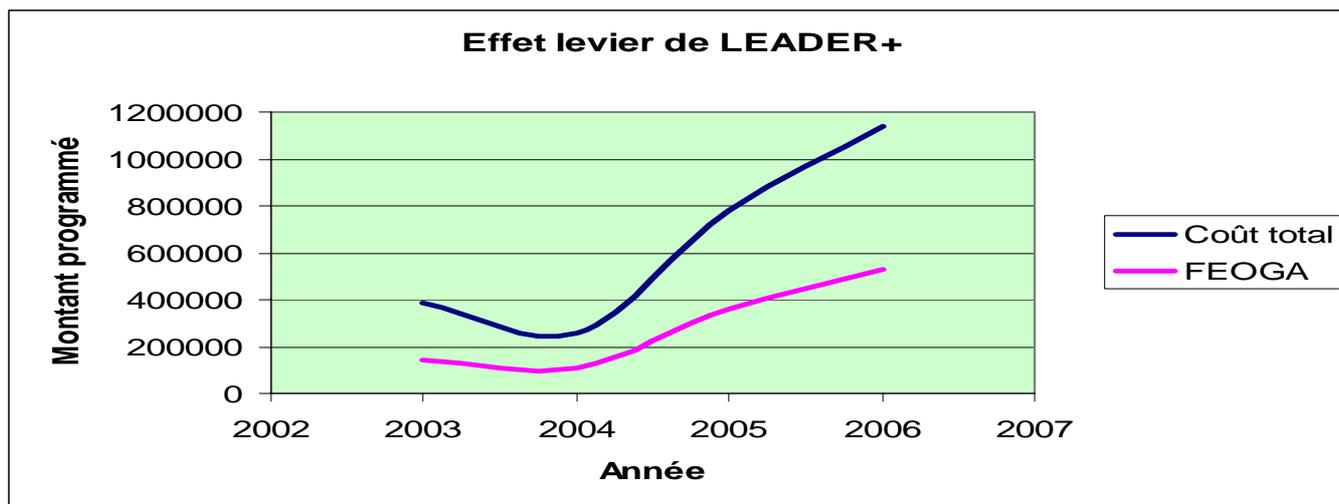
Mesure n°8 : "Ingénierie et animation du programme (communication, animation, réseau)"

Mesure n°9 : "Mise en œuvre d'un dispositif d'évaluation du programme LEADER +"

Au 11ème Comité de Programmation du 21 mars 2007, **92 % de FEOGA a été programmé.**

Suite à la procédure de réallocation LEADER+, une enveloppe de crédits communautaires de 92 400 €a été attribuée au GAL Midi-Quercy et notifiée le 23 mars 2007. **L'avancement de la programmation du FEOGA est à ce jour de 86 %.**

Mesure	COUT TOTAL ELIGIBLE			FEOGA O			NBE D'OPERATIONS	
	Prévu	Programmé	%	Prévu	Programmé	%	Prévues	Progr. mars 2007
1.	640 000 €	692 758 €	108%	320 000 €	307 671 €	96 %	12	11
2.	420 000 €	453 533 €	108%	227 400 €	192 446 €	85 %	20	15
3.	610 000 €	792 452 €	130%	305 000 €	288 859 €	95 %	16	14
4.	100 000 €	99 792 €	100%	50 000 €	37 230 €	74 %	15	4
5.	590 000 €	734 873 €	125%	295 000 €	284 545 €	96 %	25	23
6.	240 000 €	273 014 €	114%	120 000 €	110 874 €	94 %	12	7
7.	180 000 €	129 800 €	72%	90 000 €	64 900 €	72 %	5	4
8.	200 000 €	160 751 €	80%	100 000 €	80 375 €	80 %	5	4
9.	20 000 €	18 654 €	93%	10 000 €	9 327 €	93 %	1	2
TOTAL	3 000 000 €	3 353 626 €	111.89%	1 517 400 €	1 376 228 €	92 %	111	84



3. Les maîtres d'ouvrages bénéficiaires : 23 Mo. privés, 9 Mo publics

STATUTS	NBE M. OUVRAGE	NBE OPERATIONS	COUT TOTAL	FEOGA	% FEOGA
Particuliers	7	7	104 276.00 €	23 710.00 €	1.72%
Associations	16	37	1 524 538.37 €	643 879.41 €	46.79%
Collectivités	8	16	688 758.27 €	250 848.50 €	18.23%
SMPMQ	1	24	1 036 052.97 €	457 790.40 €	33.26%
TOTAL	32	84	3 353 625.61 €	1 376 228.31 €	100.00%

4. Une couverture géographique équilibrée, le périmètre Pays privilégié

Sur les 84 opérations programmées, 36 ont comme périmètre d'intervention le Pays Midi-Quercy (maîtres d'ouvrages notamment : SMPMQ, Maison du Patrimoine, association le Fond & la Forme). Les principes d'unité, de cohérence et d'égalité au niveau du territoire sont relativement bien respectés : « **près des 2/3 de l'enveloppe LEADER+ est consacrée à des projets dont le périmètre d'intervention est l'ensemble du Pays Midi-Quercy** » (SMPMQ, Rapport annuel d'exécution 2006, p 5).

5. Gouvernance du GAL et fonctionnement : des liens avec le Pays

Le programme LEADER+ a pu bénéficier de l'organisation technique et politique du Pays : le Comité de Programmation est composé de membres du Comité Syndical (l'organe délibérant du Syndicat Mixte) et de représentants du Conseil de Développement du Pays ; ce qui a fortement facilité l'appropriation de l'esprit LEADER+ par les élus, les membres du Conseil de Développement et les techniciens du Pays.

Le Comité de programmation se réunit en moyenne tous les trimestres. Il est composé de **20 membres** :

- 8 membres élus, issus du Comité Syndical et représentant les 4 Communautés de Communes
- 12 membres privés, appartenant au Conseil de Développement du Pays. Une large place est donc accordée aux représentants de la société civile et acteurs socioprofessionnels.

Et 8 membres invités : 3 directeurs ou animateurs des Communautés de Communes, le CNASEA, le SGAR Midi-Pyrénées et les co-financeurs : représentants du Conseil Régional Midi-Pyrénées, du Conseil Général de Tarn-et-Garonne, de la Préfecture de Tarn-et-Garonne.

Circuit d’instruction : Les **Communautés de Communes** assurent le premier accueil des porteurs de projet et les orientent vers le dispositif financier le plus adapté. L’accompagnement technique par **l’équipe du Pays** intervient dans un second temps. Depuis juillet 2006, les membres du Comité de programmation analysent chaque projet à travers une grille multicritères, dont ils ont participé à l’élaboration.

6. Les principaux résultats et les opérations significatives

✓ **Une identité du territoire Midi-Quercy affirmée et partagée :** prise de conscience des facteurs d’identité, des ressources naturelles, culturelles et des enjeux environnementaux par plusieurs acteurs publics et privés, **renforcée par l’élaboration de documents de référence à échelle du Pays.** *Elaboration de la Charte paysagère du Pays Midi-Quercy en 2004 ; mise en œuvre de la stratégie touristique de Pays en 2005/ 2006 ; réalisation d’un inventaire numérisé du patrimoine bâti à échelle du Pays (en cours) et actions du Centre de Ressources sur le Développement Durable (CPIE Midi-Quercy)..*

✓ **Une diffusion des opérations au sein du Pays et à échelle de ce territoire, avec une implication de petites Communes rurales, de porteurs de projets privés et du Syndicat Mixte.** *Définition et réalisation de plusieurs projets pilotes dans le cadre de la charte paysagère et du programme ATENEE (énergies renouvelables) ; création du festival les Hivernales du documentaire (ass. le Fond & la Forme) ; mise en œuvre de journées de restauration tous publics et de chantier jeunes sur le patrimoine bâti..*

✓ **Le développement de projets de coopération interterritoriale, sur la base d’enjeux communs**
5 projets engagés : Plan de communication des Bistrots de Pays - Valorisation et sensibilisation à la culture occitane - Jeunes et territoires au fil de l’eau - Accueil nature au fil de l’Aveyron - Structuration d’une filière locale bois-énergie entre territoires Nord Midi-Pyrénéens.

✓ **Le renforcement d’une approche transversale des projets à partir d’une entrée environnementale :** un effet sur les politiques sectorielles du Pays (économie, tourisme, habitat) et sur les projets des Communes, des Communautés de Communes et d’acteurs privés, qui se traduit par une intégration progressive de divers critères - paysage, patrimoine et/ou énergie - dans ces projets.

✓ **Des démarches de participation, de mise en réseau d’acteurs et d’innovation accrues**

✓ Une contribution à la **structuration et à l’organisation des missions du Pays** (compétences, outils, méthodes..) ; au développement et à la professionnalisation de plusieurs acteurs privés maîtres d’ouvrage.

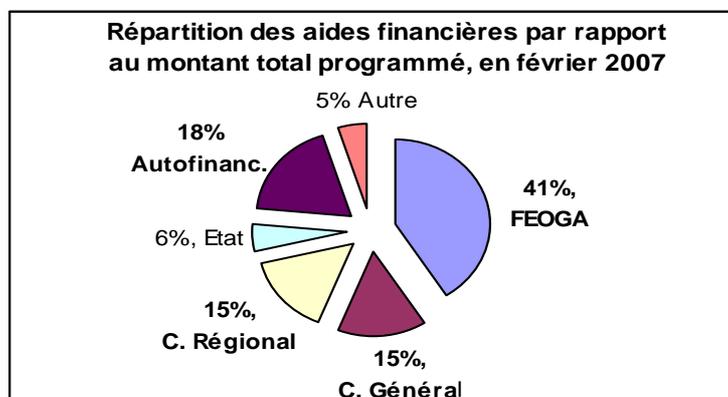
7. L’articulation de ce programme avec les politiques territoriales

LEADER+ a fortement contribué à l’application de la Charte de Développement Durable du Pays. La cohérence entre les opérations LEADER+ et cette Charte est l’un des critères de sélection des projets, et est renforcé par des recoupements dans la composition du Comité de Programmation et du Comité Syndical. Cette cohérence se traduit aussi par une inscription de la majorité des projets LEADER+ dans le Contrat de Pays ; ce qui facilite par ailleurs l’obtention de cofinancements nationaux.

Les Communautés de Communes ont été maîtres d’ouvrage de plusieurs opérations financées dans le cadre de ce programme. **Les Communes** ont aussi bénéficiées d’un effet levier, LEADER+ leur a permis de s’impliquer dans des projets sur le patrimoine (restauration, animations, inventaire), sur la diffusion culturelle (Hivernales du documentaire par exemple), sur l’énergie (bilans énergétiques).

Sur les projets nouveaux, le programme LEADER+ a constitué un **levier financier essentiel dans l’accès aux financements publics.** Le programme a permis de lever, pour un 1 € de FEOGA, 1,10 € de dépenses publiques nationales. *Répartition des aides financières : voir illustration page suivante.*

LEADER+ a **également contribué, dans une certaine mesure, à l’application d’orientations départementales et régionales** via la mise en œuvre de stratégies d’intervention définies à échelle du Pays (citées supra) et par le développement de plusieurs coopérations entre territoires Midi-Pyrénéens (sur l’énergie, le tourisme, l’eau, la culture occitane, les Bistrots de Pays), dont certains sont géographiquement limitrophes (GALs Midi-Quercy, Albigeois et Bastides, Bouriane Causses Quercy, Quercy Rouergue).



8. Le caractère innovant des actions : quelques exemples

- ✓ Mise en oeuvre de nouvelles politiques en matière de **charte paysagère de Pays et d'énergie**, « parmi les seules réalisations de ce niveau en Midi-Pyrénées » (Evaluation finale LEADER+, extrait p 18) ;
- ✓ Instauration d'une démarche globale centrée sur la **recherche de méthodologies de projets**, sur la **mise en place d'outils** et sur la **réalisation d'opérations pilotes** références pour le territoire ;
- ✓ En matière culturelle, développement d'une **programmation originale en milieu rural** : diffusion de documentaires, art lyrique (festival OFFENBACH), festival « Fin'Amor in Noble Val », projet La Cuisine (création art et design appliqués à l'alimentation..), avec des lieux de diffusion diversifiés ;
- ✓ Un travail en vue de l'application de la Charte européenne du tourisme durable au sein du Pays;

L'innovation est l'un des critères de sélection des projets présentés dans le cadre de ce programme.

9. Le renforcement des partenariats et de la mise en réseau des acteurs

Les opérations programmées dans LEADER+ ont contribué au renforcement des partenariats à travers les **comités de pilotages et de suivis** instaurés par projet ; à travers les **conventions formalisées** avec le CAUE 82, la DDE 82, les services du Conseil Général, des associations locales...

La Semaine de la Pierre Sèche en Pays Midi-Quercy, organisée par la Maison du Patrimoine en 2006, illustre cette mise en réseau : participation de 6 associations locales, d'élus, du Syndicat Mixte du Pays Midi-Quercy, de la Chambre de Métiers, de la CAPEB, du CAUE 82... ; et destinée à un large public.

« L'objectif de **mixité des publics** (âge, origine, activité) est atteint de manière significative dans les opérations culturelles et dans les actions sur le patrimoine ». (Evaluation finale LEADER+, extrait p 18).

La pérennisation de ces partenariats / réseaux suppose une animation, une coordination et un suivi technique. La mise en réseau d'acteurs est l'un des critères de sélection des projets, de même que leur « **caractère transférable** » (méthode et/ou actions). *Celui-ci s'est traduit par exemple par la diffusion de plusieurs opérations au sein du Pays : bilans énergétiques communaux, chantiers jeunes...*

10. Perspectives

- Poursuivre la mise en oeuvre des missions du Pays (énergies, charte paysagère, tourisme durable, culture, habitat..), la structuration des partenariats et réseaux, continuer à expérimenter et à communiquer,
- Susciter les initiatives privées et des projets économiques nouveaux sur ces thématiques ; engager des opérations sur les circuits courts et les filières-qualité notamment dans la consommation ; préserver et valoriser les ressources en eau et ses usages, favoriser leur gestion durable ; développer les services ; accompagner davantage de projets avec et à destination du public jeune.

Et plus généralement : poursuivre la préparation et la co-élaboration du programme Leader IV Midi-Quercy sur la période 2007-2013 avec les acteurs du territoire, les partenaires techniques et financiers sur la base d'une animation territoriale et de démarches concertées.